

qu'il est très important que ces règles et règlements soient imprimés et circulés parmi les membres de ce conseil, sous le plus bref délai possible, et qu'en conséquence le secrétaire soit autorisé de se procurer toute l'assistance nécessaire pour assurer une prompte distribution des dits documents. Qu'aussitôt que ces documents seront préparés, le comité exécutif soit invité à les examiner, leur donner sa plus sérieuse considération et en faire rapport au conseil aussitôt que possible. (Adopté.)

Le reste de la séance est occupé à la lecture des rapports des directeurs des écoles d'agriculture de Ste Anne, de l'Assomption et de Richmond pour l'année écoulée, et le conseil s'ajourne à demain, 24 novembre à 9 heures a. m.

JEUDI, 24 NOVEMBRE.

A 9 heures du matin, les membres entrent en séance et le président du comité des sociétés d'horticulture donne lecture de son rapport exposant le progrès fait par ces sociétés et démontrant la somme de bien qu'elles ont faites depuis leur création pour l'avancement de la culture des fruits dans cette province.

La lecture étant faite, l'Hon. M. Ouimet fait l'éloge de ces sociétés. Lors de son séjour à Londres, dit-il, pendant la dernière exposition intercoloniale, les fruits venant du Canada éclipsaient de beaucoup ceux des autres colonies tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité. L'hon. monsieur a ajouté : Cette superbe collection, en commandant l'admiration universelle de tous les connaisseurs, avait contribué à jeter beaucoup d'éclat sur le Canada déjà si avantageusement connu sous d'autres rapports. Il termina ses remarques en disant qu'il était certain que nos cultivateurs de fruits trouveraient en Angle terre et dans d'autres pays d'Europe un placement aussi certain qu'avantageux.

Le principal du collège vétérinaire de Montréal donne ensuite lecture de son rapport.

L'Hon. G. Ouimet, secondé par S. N. Blackwood, fait motion : Que le rapport du principal du collège vétérinaire de Montréal soit reçu, et que le Conseil d'Agriculture recommande que le montant de l'allocation de collège soit égale à la somme accordée à l'école vétérinaire de Québec, ces deux écoles ayant également les sympathies de ce conseil.

Le secrétaire du conseil donne lecture d'une lettre du Révd M. Marcoux et de M. Daubigny, directeur et principal d'une école vétérinaire française affiliée à l'Université Laval, demandant à être mise sur un pied d'égalité avec les deux autres écoles et spécialement sous le patronage du Conseil d'Agriculture.

L'Hon. J. J. Ross, secondé par l'Hon. E. Dionne, fait motion : Que cette demande soit référée à un comité spécial chargé d'étudier la question et que ce comité soit composé de MM. Massue, Archambault, Ouimet, Tarte, Lessage et du moteur.

Cette motion étant mise aux voix est adoptée.

Après lecture de deux pétitions, l'une de la société d'horticulture d'Abotsford, demandant d'être exemptée de concours afin d'acheter des arbres fruitiers, l'autre de la société d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix, demandant la permission de garder l'octroi du Gouvernement qu'elle n'a pu employer cette année pour une autre année ;

M. Browning informe le Conseil d'agriculture que c'est l'intention de la Société d'horticulture de Montréal de tenir une grande convention dans la ville de Québec, à laquelle seront invités à prendre part tous ceux qui s'intéressent à la culture des fruits dans cette province.

Il est alors résolu de demander au Gouvernement une somme de \$200 pour subvenir aux frais de voyage des membres de cette société qui sont éloignés.

Sur l'invitation du Conseil d'agriculture, M. F. Lyster, président de l'école d'agriculture de Richmond, donne certaines explications au sujet des améliorations faites à cette école, du cours d'études qui y est suivi et sur l'administration générale.

Résolu : " Que le Gouvernement soit prié d'ajouter la somme de \$1,400 à l'allocation annuelle du Conseil d'agriculture pour lui permettre de faire face aux allocations payables aux écoles d'agriculture. "

L'Hon G. Ouimet, secondé par M. Cassavant fait motion : " Que la culture des fermes agrégées aux écoles d'agriculture devrait être faite au point de vue de l'enseignement agricole, et que le professeur géant devrait avoir toute la latitude nécessaire pour diriger les travaux dans ce sens. "

Le Conseil adopte cette motion et s'ajourne ensuite.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU BLÉ-D'INDE

Le blé-d'Inde ou maïs, originaire de l'Amérique méridionale, est une plante qui est cultivée aujourd'hui dans la plus grande partie de l'univers, à raison de sa fécondité et de l'excellence de la nourriture qu'elle fournit aux hommes et aux animaux.

C'est vers le commencement du seizième siècle que le blé d'Inde a été apporté en Europe, et aujourd'hui on l'y trouve cultivé partout où la chaleur du climat le permet. Dans beaucoup de lieux, il a fait abandonner la culture du blé; mais il lui faut un sol profond, des engrais abondants, des labours fréquents; de sorte qu'il ne peut pas être cultivé partout et que sa manipulation est coûteuse, aussi il ne peut être partout l'objet d'une grande culture, quoique des cantons entiers en soient complètement couverts.

C'est à l'estimable et savant Parmentier, auquel nous devons de cultiver la pomme de terre, qu'on doit le premier-écrit régulier qui ait été publié sur la culture du blé-d'Inde.

On fait avec le blé d'Inde, des petits pains, des galettes et des soupes très estimés. Les chevaux et surtout les volailles, le mangent avec avidité. La paille peut servir de litière, car elle est très spongieuse; elle absorbe très bien les liquides. Il peut être utilisé à l'état vert comme fourrage à donner aux animaux, soit pendant les sécheresses de l'été où les pâturages laissent à désirer, soit à la confection des silos, pour servir à alimenter les animaux pendant l'hiver.

Espèces et variétés de blé-d'Inde.—On connaît plusieurs espèces de blé-d'Inde, mais la seule espèce dont on doit s'occuper ici est le *blé-d'Inde commun* ou *blé de Turquie*. Cette espèce a produit plusieurs variétés.

Voici celles que nous cultivons généralement :

1o. Le *blé d'Inde d'été* atteint la hauteur de 3½ pieds et la durée ordinaire de sa végétation est de quatre mois.